

AFFAIRE N° 25. - Marché passé avec le G.R.E.G. - Détermination de la deuxième tranche des travaux à réaliser à l'EGLISE DE SAINT.BERNARD à la MONTAGNE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En application de l'article 4 du marché passé avec le GROUPEMENT REUNIONNAIS D'ENTREPRISE GENERALE - approuvé le 28 Juillet 1967 - pour l'exécution des travaux de construction de l'EGLISE DE SAINT.BERNARD, je vous demande de bien vouloir ratifier l'avenant n° 2 à ce marché, déterminant la deuxième tranche des travaux à réaliser comprenant les revêtements et les menuiseries. Cet avenant a été approuvé par Monsieur le Préfet le 6 Novembre 1968.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

St-Denis le 12 Décembre 1968

P/ le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

Signé : Ch. Vergereau